

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 06 avril 2023, sous la présidence de Madame Ghislaine DELRIEU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents :

Mesdames Ghislaine DELRIEU, Murielle BENEZIT, Magali MARTRES, Nathalie REGIMBAL.
Messieurs Julien LOUBEYRE, Fabrice BUCHON, Pierre CHAULIAC, François ESCHALIER, Hervé LAGARDE, Sébastien VERDIER

Absents : Messieurs Maxime ALET, Florian CHARTIER, Thierry CUSSAC, Emmanuel REY

Madame Magali MARTRES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
2. Vote du budget primitif 2023 – Budget eau et assainissement
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
4. Vote du budget 2023 – Budget principal
5. Vente d'herbe parcelle Les Breuils
6. Acquisition d'un système de récupération de l'eau de la source de la Naute
7. Questions diverses

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **N° DE 2023 028 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2023.

VOTANTS : 10, POUR : 10 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

M. Thierry CUSSAC rejoint la séance.

• **N° DE 2023 029 : Vote du budget primitif 2023 – Budget eau et assainissement**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 eau et assainissement d'un total de 392 836.42 € qui s'équilibre à 133 695.80 € en section de fonctionnement et à 259 140.62 € en section d'investissement.

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 2023 030 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'appliquer, pour l'année 2023, les taux suivants aux impôts directs locaux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.98 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.05 %,
- taxe d'habitation : 10.98 %

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 2023 031 : Vote du budget primitif 2023 – Budget principal**

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 d'un total de 1 445 247.12 € qui s'équilibre à 744 187.76 € en section de fonctionnement et à 701 059.36 € en section d'investissement.

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 2023 032 : Vente d'herbe 2023 parcelle Les Breuils**

M. Thierry CUSSAC intéressé à l'affaire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à établir, signer et faire exécuter le contrat d'occupation précaire de la parcelle cadastrée section ZL n° 26 dite « Les Breuils » avec Monsieur Thierry CUSSAC qui a remporté le tirage au sort,

- **DIT** que la somme forfaitaire de 750.00 € relative à cette vente d'herbe sera inscrite en recettes de fonctionnement sur le budget principal.

VOTANTS ; 10, POUR : 10 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 2023 033 : Acquisition d'un système de récupération et de stockage de l'eau de la source de la Naute**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'acheter un tube en acier galvanisé d'un seul tenant, d'une capacité de 50 000 litres au prix de 11 500 € HT auxquels s'ajouteront les frais de livraison ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis de la société TUBAO correspondant à cette acquisition, ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement sur le budget principal 2023.

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **Questions diverses**

➤ **Visite de Madame le Sous-Préfet** : le 25 avril 2023 à 14 heures. Tous les élus qui sont disponibles et qui le souhaitent sont invités à participer à cette rencontre.

Le Maire,
Ghislaine DELRIEU



Le secrétaire de séance,
Magali MARTRES